

18 avr 2024 -13:55

Évoluer vers des soins de santé guidés par les besoins : temps forts de la conférence de haut niveau belge

Ces 17 et 18 avril, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) organisaient une conférence de haut niveau sur les besoins en matière de soins de santé, moteurs de la politique et de l'innovation dans ce domaine. Cette conférence était organisée dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'UE. L'objectif est d'établir un écosystème de recherche et d'innovation axé sur les besoins de santé les plus prégnants.

Mettre l'accent sur les besoins des patients et de la société

Au sein de l'Union européenne, des moyens publics considérables sont investis pour répondre aux besoins des patients. Ils recouvrent le financement de la recherche sur des interventions de soins innovantes, des mesures incitatives pour encourager les entreprises (pharmaceutiques et autres) à développer des produits répondant à des besoins non rencontrés (sous la forme de financements directs, de subventions ou de mécanismes réglementaires), les marchés publics et les remboursements.

Les décisions concernant l'autorisation et le remboursement des interventions de santé sont souvent dictées par l'offre, initiées par un développeur, plutôt que basées sur des priorités préalablement définies et fondées sur des preuves quant aux besoins des patients et de la société. Afin d'assurer une utilisation optimale des fonds publics, il est impératif de définir les besoins indépendamment des interventions/produits en cours de développement. Identifier les domaines où les besoins restent importants est primordial. Les besoins non rencontrés des patients peuvent être dus, par exemple, à une espérance de vie réduite ou à une altération de la qualité de vie. Les besoins sociétaux peuvent être liés, par exemple, au besoin de permettre une reprise du travail plus rapide ou au besoin de traitements préventifs abordables pour certaines maladies (contagieuses).

|| Les produits pharmaceutiques ne sont qu'une possibilité parmi d'autres pour répondre aux besoins non rencontrés liés à la santé ; une politique d'incitation globale devrait partir des besoins réels plutôt que des solutions supposées. ||

Pedro Facon, administrateur général adjoint de l'INAMI

Faire avancer les priorités et répondre aux besoins

L'UE joue un rôle central dans la mise en place de ces mécanismes grâce à ses importants programmes de financement de la recherche, ainsi qu'en accordant des incitations réglementaires. Cette conférence de deux jours a fourni une plateforme pour discuter de la manière dont les besoins liés à la santé peuvent dessiner l'avenir des systèmes de santé guidés par les besoins. Plus de 250 participants ont assisté à la conférence, dont notamment des représentants d'États membres, des institutions européennes et d'autres organisations internationales, d'organisations de patients, et du monde universitaire. Ils ont discuté du financement intelligent de la recherche et des incitations réglementaires, ainsi que du remboursement des interventions de santé ciblant des besoins non rencontrés.

Tout au long de la conférence, les experts ont souligné combien il était important que les systèmes de santé répondent efficacement aux besoins les plus prégnants. Cela nécessite des preuves solides, une vision partagée des besoins prioritaires, des incitations publiques coordonnées et une prévisibilité pour les développeurs concernant l'inclusion d'interventions coût-efficaces ciblant les besoins élevés dans les offres d'avantages sociaux nationaux. La combinaison stratégique de mesures incitatives de type « push and pull » peut influencer de manière significative les décisions en matière de recherche et développement, et ainsi avoir un impact sur les innovations qui parviendront finalement au patient.

|| Nous devons avoir une approche coordonnée et ciblée des mesures de type « push and pull », comme le financement de la recherche ou les incitations réglementaires, afin de guider efficacement la recherche et de parvenir à des décisions fondées sur des preuves. Cela débouchera en fin de compte sur des interventions ||
bénéfiques pour la santé du patient.

Hugues Malonne, administrateur général de l'AFMPS

Et ensuite ?

En ce qui concerne l'avenir, les experts se sont penchés sur les réalisations dans le domaine des besoins liés à la santé, tout en tenant compte des défis futurs. L'un des principaux points à retenir était la nécessité de mettre sur pied au niveau de l'UE une infrastructure de recherche indépendante et financée

de façon adéquate. Celle-ci pourrait soutenir la recherche sur les besoins non rencontrés dans différents problèmes de santé et générer une base de données probantes. Cette stratégie reconnaît également que l'on peut répondre aux besoins identifiés au moyen de différents types d'interventions de santé. En outre, les participants ont convenu qu'un mécanisme piloté par les États membres est nécessaire pour évaluer et prioriser les besoins liés à la santé, en s'appuyant sur des preuves scientifiques et en utilisant des critères d'évaluation transparents. Par la suite, un plan stratégique développé au niveau de l'UE devrait apporter une réponse efficace aux besoins prégnants identifiés, en coordonnant et dirigeant les aides publiques et les incitations réglementaires.

||
Les preuves scientifiques sur les besoins non rencontrés des patients et de la société sont essentielles pour identifier les cibles et les priorités pour l'innovation et la politique de santé, et renforcer ainsi les bénéfices pour les citoyens et la société, ainsi que l'utilisation efficace des moyens publics. ||

Ann Van den Bruel, Directeur général du KCE

En fin de compte, cette conférence représentait une nouvelle étape vers une prise de décision davantage guidée par les besoins, tant au niveau de l'UE que des États membres.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le [Rapport du KCE sur les besoins non rencontrés](#), publié le 28 mars 2024.

Contact

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS): comm@afmps.be

Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI): communication@riziv-inami.fgov.be

Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE): info@kce.fgov.be

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
(AFMPS)

Avenue Galilée, 5/03

1210 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 528 40 00

<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout

Porte-parole de l'Agence fédérale des
médicaments et des produits de santé
(AFMPS)

+32 2 528 40 12

+32 495 23 71 69

ann.eeckhout@afmps-fagg.be